

- Q29.** Quelle serait la durée acceptable du projet pour répondre aux exigences de l'appel d'offres ?
- R29.** Comme indiqué au point 7.6 Durée du contrat, la "durée initiale du contrat" commence à la date d'attribution du contrat et se termine un an plus tard, avec la possibilité irrévocable de prolonger la durée du contrat de deux (2) périodes supplémentaires d'un an au maximum.
- Q30.** Clarification supplémentaire concernant la Q26 de l'amendement 4. D'après la réponse, il semble que tant qu'il y a deux consentements (un avec la signature du consultant et un autre avec la signature du soumissionnaire confirmant l'expérience et la formation), cela serait acceptable. Veuillez confirmer.
- R30.** Une offre acceptable doit inclure (parmi toutes les autres exigences décrites dans l'appel d'offres) un curriculum vitae signé par le consultant confirmant que les informations soumises sont vraies et exactes, ainsi que le tableau des critères d'évaluation des ressources et des réponses figurant à l'appendice B de l'annexe A.
- Q31.** De nombreux appels d'offres publiés ces jours-ci comportent une fourchette médiane de -10% et +30%. Dans l'appel d'offres en question, il n'y a pas de médiane et le prix le plus bas obtient la totalité des points financiers, ce qui encourage les soumissionnaires à baisser leurs tarifs afin d'obtenir un score financier parfait. Cela peut créer un scénario dans lequel les tarifs proposés ne correspondent pas aux compétences spécialisées requises par l'appel d'offres. Afin de protéger les taux pour les compétences spécialisées demandées dans l'appel d'offres, nous aimerions demander respectueusement à l'État d'envisager d'ajouter une limite médiane inférieure et supérieure de -10 % et de +30 % pour déterminer les points financiers. Cela permettra à l'État de recevoir des taux viables pour les ressources tout en exigeant des fournisseurs qu'ils soient compétitifs sur le plan financier.
- R31.** La section 4.3 de l'évaluation financière a été mise à jour pour inclure une fourchette de la médiane et est maintenant incluse dans la dernière modification de l'appel d'offres. Nous avons repoussé la date de clôture au mercredi 15 mai à 14h00 en tenant compte de ce changement.
- Q32.** La Couronne pourrait-elle accorder un délai supplémentaire de deux semaines, étant donné qu'il y a beaucoup d'autres soumissions d'équipes d'appel d'offres, et que cette proposition serait beaucoup plus complète que d'habitude, avec des tableaux et des formulaires supplémentaires à fournir.
- R32.** Voir R.31
- Q33.** L'État peut-il confirmer qu'il serait acceptable de soumettre un consultant qui dispose d'une équivalence du diplôme en cours, et que seul le projet de résultat est disponible pour être inclus dans la proposition (l'envoi de la preuve d'équivalence originale prend parfois du temps). Dès que l'original est disponible, il peut être fourni.
- R33.** Seuls les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme seront acceptés. La copie du titre ou du diplôme doit être jointe à l'offre, comme indiqué dans l'appel d'offres.
- Q34.** En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cet appel d'offres et du grand nombre d'offres en cours, nous souhaiterions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture de l'appel d'offres afin de permettre aux vendeurs de soumettre des réponses de haute qualité qui offrent la meilleure valeur à l'État.
- R34.** Voir A31.
- Q35.** En ce qui concerne les critères notés pour les architectes GI/IT et les architectes de logiciels d'application, les critères d'évaluation pourraient-ils être réécrits afin d'accorder 1 point pour

W8474-24IC11

chaque solution qui a impliqué le déploiement ou l'élaboration d'une architecture en nuage au cours des cinq (5) dernières années, au lieu d'accorder des points par projet, étant donné que les projets de longue durée peuvent englober de multiples solutions interconnectées ?

R35. Le MDN ne modifiera pas les critères d'évaluation.